



Dossier de presse

Le Plan Régional Santé Environnement 2011-2015 de Franche-Comté

Sommaire

- Communiqué de presse p. 2
- Le contexte d'élaboration du PRSE 2 p. 3
- La dynamique partenariale du PRSE 2 p. 5
- Axe 1 / EAU
« Réduire les risques sanitaires liés aux usages de l'eau » p. 6
- Axe 2 / HABITAT
« Réduire les expositions aux polluants en milieu clos » p. 7
- Axe 3 / AIR
« Réduire les expositions aux polluants de l'air » p. 8
- Axe 4 / ALIMENTATION
« Réduire les risques de maladies chroniques en agissant sur l'alimentation » p. 9
- Focus sur la qualité de l'eau potable en Franche-Comté p. 10

Contacts Presse :

Dominique Mendel
Préfecture de la Région Franche-Comté
Tél. : 03 81 25 10 70
dominique.mendel@doubs.gouv.fr

Valérie Lagier
ARS de Franche-Comté
Tél. : 03 81 47 88 05
valerie.lagier@ars.sante.fr

Communiqué de presse

Besançon, le 12 décembre 2011

Un Plan Régional Santé Environnement en Franche-Comté pour mettre en œuvre 31 actions sur 5 ans

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE 2) définit les 13 objectifs et les 31 actions prioritaires à mener en Franche-Comté sur la période 2011-2015 pour réduire les risques sanitaires liés à certains facteurs environnementaux et contribuer ainsi à améliorer la santé de la population.

Les enjeux liés à la santé environnementale sont forts. En effet, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé environnementale comme les aspects de la santé humaine qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques et sociaux de l'environnement. Elle concerne également le contrôle et la prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Certaines maladies peuvent être associées à la qualité de l'environnement. C'est le cas par exemple des légionelloses ou de certains épisodes de gastro-entérites liés à une contamination de l'eau destinée à la consommation humaine. Enfin, la qualité de l'air a également un impact significatif sur les maladies respiratoires comme l'asthme.

Le PRSE 2 de Franche-Comté s'appuie sur les orientations du deuxième Plan National Santé Environnement issu du Grenelle de l'Environnement et prend en compte les problématiques régionales. Il s'inscrit dans la continuité du premier plan régional santé environnement 2006-2009.

Le plan comporte 4 axes de travail qui ont été définis par le Groupe Régional Santé Environnement, instance consultative regroupant les principaux acteurs francs-comtois de ce domaine :

- réduire les risques sanitaires liés aux usages de l'eau
- réduire les expositions aux polluants en milieux clos à fort impact sur la santé
- réduire les expositions aux polluants de l'air à fort impact sur la santé
- réduire les risques de maladies chroniques en agissant sur l'alimentation

Au total, 13 objectifs opérationnels et 31 actions s'inscrivant dans ces 4 axes ont été retenus dans le plan pour une mise en œuvre sur la période 2011-2015.

Le PRSE 2 de Franche-Comté va poursuivre et amplifier la dynamique engagée par le premier PRSE en associant l'ensemble des acteurs locaux qui interviennent en santé environnement: associations, collectivités, monde professionnel, experts, services de l'Etat et établissements publics qui ont contribué à l'élaboration de ce plan.

L'implication de tous attendue durant ces 5 prochaines années pour la réalisation des actions du plan permettra de contribuer efficacement à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population franc-comtoise.

Le contexte d'élaboration du PRSE

Un premier plan national santé environnement (PNSE 1) décliné en Plan régional santé environnement (PRSE 1), 2006-2009

Pour faire suite à plusieurs conférences et sommets internationaux sur la santé environnementale, notamment la conférence de l'OMS à Londres en 1999, la France s'est engagée à mettre en œuvre un plan d'action national pour la santé et l'environnement. Ainsi, le premier plan national santé environnement a été adopté par le gouvernement le 21 juin 2004.

Ce plan a permis l'émergence politique de la thématique santé environnement et sa prise en compte par l'ensemble de la société.

Dans le cadre de la déclinaison du PNSE 1, la Franche-Comté s'est dotée en 2006 d'un Plan régional santé environnement (PRSE 1) fixant les objectifs à atteindre sur la période 2006-2009 pour réduire l'impact sanitaire des facteurs environnementaux sur la population. Ces objectifs ont été définis à l'issue d'une phase de concertation avec les acteurs locaux (collectivités, experts, services de l'Etat, associations...) et ont pris en compte à la fois les orientations du PNSE 1 et les enjeux sanitaires et environnementaux de la région.

Le PNSE 2 et sa déclinaison en Franche-Comté en PRSE 2, 2011-2015

A la suite des engagements pris par le gouvernement lors des tables rondes du Grenelle de l'environnement en octobre 2007 et conformément à la loi relative à la politique de santé publique adoptée en août 2004, le conseil des ministres a validé le 24 juin 2009 le deuxième plan national santé environnement (PNSE 2).

Dans la continuité du premier plan, le PNSE 2 se décline selon 2 axes forts :

- réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé : cancers, maladies cardiovasculaires, pathologies respiratoires, neurologiques... Il se concentre sur les substances chimiques ou les agents biologiques ou physiques d'origine environnementale, auxquelles la population est exposée via l'air, l'eau, l'alimentation et les sols.
- réduire les inégalités environnementales : il s'agit de limiter les nuisances écologiques susceptibles d'induire ou de renforcer des inégalités de santé. En effet, la réduction de ces dernières constitue une des priorités de la politique de santé publique et la réduction des inégalités environnementales contribuera à l'atteinte de cet objectif. Par ailleurs, la charte de l'environnement, promulguée en mars 2005, donne une place de premier ordre à l'égalité environnementale, son article 1er déclarant que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ».

Ainsi, le PNSE 2 se décline en 12 mesures phares.

Le PRSE 2 : 4 axes, 13 objectifs opérationnels et 31 actions

L'élaboration régionale du plan santé environnement 2^{ème} génération tient compte des nouveaux enjeux sanitaires issus du PNSE 2 en les adaptant à la situation franc-comtoise.

Cette élaboration s'est articulée autour d'objectifs stratégiques resserrés afin de mobiliser les acteurs sur les principales priorités en santé environnement de la Franche-Comté.

Ainsi, 4 axes stratégiques ont été définis par le Groupe régional santé environnement :

- réduire les risques sanitaires liés aux usages de l'eau
- réduire les expositions aux polluants en milieux clos à fort impact sur la santé
- réduire les expositions aux polluants de l'air à fort impact sur la santé
- réduire les risques de maladies chroniques en agissant sur l'alimentation

Le dernier axe de travail sur l'alimentation a été décliné en actions complémentaires à celles déjà menées dans le cadre du PNNS (plan national nutrition santé) et du Programme régional Alimentation.

A l'issue de 8 mois de travail, les associations, collectivités, professionnels et experts locaux en santé environnementale ont proposé des orientations pour chaque axe stratégique, structurés en 13 objectifs opérationnels et 31 actions prioritaires pour la Franche-Comté.

Leur mise en œuvre va s'appuyer sur l'ensemble des acteurs qui agissent en santé environnement au niveau régional et sur les outils de déclinaison des politiques de santé et d'environnement.

A titre d'illustration, certaines actions du PRSE 2 seront réalisées au travers des Contrats Locaux de Santé (CLS) qui constituent des outils de contractualisation entre l'ARS et les collectivités, et en étant intégrées aux conventions tripartites ou aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens passés avec les établissements sanitaires et médico-sociaux.

D'autres outils tels que les plans de protection de l'atmosphère contribueront également à décliner des actions du PRSE 2.

Enfin, conformément à la loi du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (loi HPST), le PRSE 2 contribue au Projet régional de santé 2012-2016 notamment au travers de son Schéma régional de prévention qui comporte des dispositions relatives à la santé environnementale.

La réalisation des actions et l'atteinte des objectifs fixés fera l'objet d'un bilan annuel et d'une évaluation finale, afin de s'assurer de l'opérationnalité du plan sur toute sa durée.

La dynamique partenariale du PRSE 2

La Préfecture de Région et l'Agence Régionale de Santé co-pilotent le PRSE. Pour son élaboration puis son suivi, deux instances ont été mises en place : le Groupe régional santé environnement (GRSE) et une instance d'animation technique.

Un Groupe régional santé environnement (GRSE) réunissant 90 acteurs

Le GRSE est co-présidé par le Préfet de Région et la Directrice Générale de l'ARS. Il associe les acteurs régionaux qui agissent et ont des compétences en matière de santé environnement. En Franche-Comté, le GRSE a été constitué de manière large, soit 90 structures, afin d'être l'instance unique de consultation. Conformément à la circulaire interministérielle du 16 octobre 2008 et la lettre circulaire de la Direction générale de la Santé (DGS) du 27 janvier 2010, le GRSE est constitué de 5 collèges :

- des représentants des services de l'état : de la santé, de l'environnement, du travail, de l'agriculture, de la recherche et de l'industrie
- des représentants des collectivités territoriales dont les compétences en matière d'aménagement du territoire sont incontournables
- des représentants des associations de professionnels de santé, de protection de l'environnement, de patients et de consommateurs
- des représentants des employeurs, des salariés et du monde économique
- des personnalités qualifiées.

Le rôle du GRSE est essentiel. Pendant l'élaboration du plan, il a été consulté et a donné son avis régulièrement sur les objectifs et actions proposés par les groupes de travail.

Afin d'assurer le suivi du PRSE, le GRSE sera aussi réuni pour donner son avis sur l'état d'avancement de sa mise en œuvre.

Une équipe d'animation technique

L'équipe d'animation a en charge le volet opérationnel de l'ensemble de la démarche tant pour l'élaboration que pour le suivi du plan. Elle est composée des institutions suivantes

- Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
- Région Franche-Comté
- Agence Régionale de Santé de Franche-Comté
- Direction Régionale de l'écologie, de l'Aménagement et du Logement
- Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture de la Forêt

Pendant la phase d'élaboration du plan, son rôle a consisté à préparer les outils de travail (fiches actions types, éléments méthodologiques...), assurer le suivi de l'avancée des travaux, organiser les réunions du GRSE et rédiger le plan.

Durant la mise en œuvre du plan, l'équipe d'animation est chargée de coordonner la réalisation des bilans d'étape en vue de présentations au GRSE.

Axe 1 - EAU
Réduire les risques sanitaires liés aux usages de l'eau
5 objectifs et 12 actions

Objectif 1 - Améliorer la qualité bactériologique de l'eau du robinet

- *Action 1* - Former les exploitants d'eau potable aux techniques et bonnes pratiques de la désinfection de l'eau
- *Action 2* - Améliorer l'accès du public à l'information sur les résultats du contrôle sanitaire

Objectif 2 - Améliorer la qualité de l'eau potable en protégeant les captages d'eau contre les pollutions ponctuelles et accidentelles

- *Action 3* - Débloquer les procédures de périmètres de protection des captages non engagées ou stoppées par la mise en œuvre d'actions contraignantes
- *Action 4* - Amplifier les contrôles des périmètres de protection en développant la coordination avec les acteurs de terrain

Objectif 3 - Réduire les micropolluants

- *Action 5* - Prescrire la réduction ou la suppression des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les installations industrielles
- *Action 6* - Améliorer l'évaluation de la contamination par les substances phytosanitaires
- *Action 7* - Organiser une journée régionale d'information sur les micro-polluants auprès des collectivités de Franche-Comté

Objectif 4 - Assurer la disponibilité de la ressource

- *Action 8* - Optimiser la ressource existante sur les secteurs en déséquilibre quantitatif
- *Action 9* - Protéger les ressources stratégiques en eau souterraine destinée à l'alimentation en eau potable

Objectif 5 - Prévenir l'exposition humaine aux légionelles

- *Action 10* - Inciter les industriels à remplacer les tours aéroréfrigérantes à voie humide par des systèmes de refroidissement fermés
- *Action 11* - Intégrer la prévention des risques sanitaires liés aux légionelles dans les conventions des établissements de santé et médico-sociaux
- *Action 12* - Créer un Système d'Information Géographique "légionelles"

Axe 2 – HABITAT
**Réduire les expositions aux polluants en milieu clos
à fort impact sur la santé**

2 objectifs et 5 actions

Objectif 6 - Sensibiliser et communiquer sur la problématique de la pollution intérieure

- *Action 13* - Informer et former les élus, les techniciens des collectivités territoriales et des services de l'état sur les pratiques d'amélioration de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public
- *Action 14* - Sensibiliser et informer le public sur les gestes à adopter pour améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des logements
- *Action 15* - Sensibiliser et former des professionnels du bâtiment

Objectif 7 - Améliorer le diagnostic environnemental de l'habitat à risque pour la santé

- *Action 16* - Développer les diagnostics d'habitat à risque par l'intervention d'une conseillère médicale en environnement intérieur
- *Action 17* - Réaliser des diagnostics acoustiques dans les établissements accueillants des enfants

Axe 3 - AIR
Réduire les expositions aux polluants de l'air
à fort impact sur la santé

3 objectifs et 8 actions

Objectif 8 - Réduire l'exposition du grand public à la pollution atmosphérique

- *Action 18* - Développer la diffusion de l'information lors de pics de pollution atmosphérique au public et aux professionnels de santé
- *Action 19* - Mener un programme régional de sensibilisation sur la qualité de l'air auprès de la population et des scolaires
- *Action 20* - Améliorer les connaissances sur l'impact sanitaire lié à la pollution atmosphérique

Objectif 9 - Réduire l'impact sanitaire des pollens sur les populations sensibles

- *Action 21* - Pérenniser le dispositif de surveillance des pollens
- *Action 22* - Améliorer l'information des allergiques/asthmatiques et de la population générale sur l'exposition aux pollens

Objectif 10 - Réduire l'exposition aux pollens d'ambroisie

- *Action 23* - Renforcer la lutte contre l'ambroisie dans la plaine du Jura
- *Action 24* - Rendre obligatoire la lutte contre l'ambroisie dans les départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire-de-Belfort
- *Action 25* - Sensibiliser et inciter à la reconnaissance de l'ambroisie et aux moyens de lutte dans les départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire-de-Belfort

Axe 4 – ALIMENTATION
Réduire les risques de maladies chroniques
en agissant sur l'alimentation

3 objectifs et 6 actions

Objectif 11 - Améliorer l'accès de la personne allergique alimentaire aux structures de restauration collective

- *Action 26* - Recommander l'éviction des principaux allergènes (arachide, soja, certains fruits à coque) des appels d'offre de la restauration scolaire
- *Action 27* - Mettre en œuvre une procédure d'accueil des personnes allergiques alimentaires ou se disant allergiques dans les établissements de santé et les établissements de personnes jeunes handicapées
- *Action 28* - Former les personnels concernés par les actions 26 et 27 du PRSE 2

Objectif 12 - Favoriser l'autoproduction d'aliments sains

- *Action 29* - Créer un jardin nourricier biologique et pédagogique
- *Action 30* - Inciter les jardiniers amateurs aux bonnes pratiques de jardinage

Objectif 13 - Mettre en place un dispositif de veille documentaire sur la question de l'alimentation/santé/environnement

- *Action 31* - Constituer un fonds documentaire rassemblé sur l'alimentation/santé et diffuser au public une information régulière

Focus sur la qualité de l'eau potable en Franche-Comté

Les problématiques de qualité de l'eau potable en Franche-Comté

La contamination des eaux par des micro-organismes pathogènes (bactéries, virus, parasites) est susceptible de provoquer des cas isolés de gastro-entérites voire une situation épidémique. De 2003 à 2010, 4 situations d'épidémies de gastro-entérites aiguës liées à l'eau potable ont été recensées impliquant de quelques dizaines à plus de 400 personnes. Des non conformités microbiologiques sont régulièrement mis en évidence dans le cadre du contrôle sanitaire effectué par l'ARS et nécessitent des restrictions d'usages de l'eau.

La Franche-Comté présente des spécificités qui peuvent être à l'origine de situations de non-conformités de l'eau potable :

- un réseau karstique qui s'étend sur les $\frac{3}{4}$ de son territoire, système particulièrement vulnérable aux pollutions qui se diffusent rapidement et largement ;
- une proportion importante de petites Unités de Distribution (UDI) qui disposent de peu de moyens techniques, humains et financiers notamment pour mettre en place les procédés de traitement adaptés. Parmi les 1120 UDI de Franche-Comté, 73% alimentent moins de 500 habitants (11% de la population) ;
- des déséquilibres quantitatifs sur certains territoires de la région en période de sécheresse : Nord Franche comté et Haut Doubs notamment.

Si la qualité de l'eau s'est améliorée ces dernières années, le contrôle sanitaire réglementaire mis en place par l'ARS montre que la proportion de la population franc-comtoise alimentée par une eau non conforme est de 8,1% en 2010, en ce qui concerne les paramètres microbiologiques. Cette proportion est de 4% au niveau national.

En ce qui concerne la qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides, 87% de la population est alimentée par une eau conforme (93% au niveau national).

A noter par ailleurs que le « Baromètre Santé-Environnement », enquête nationale réalisée auprès de 6000 personnes en 2007 et pilotée par l'Inpes, a montré que seulement la moitié des personnes interrogées se déclare satisfaite de l'information reçue sur la qualité de l'eau dans leur propre commune. Le récent baromètre 2011 TNS SOFRES « les français et l'eau » confirme ce besoin d'information sur les contrôles sanitaires de l'eau.

La protection des captages d'alimentation en eau potable

La protection des captages, obligatoire depuis les lois sur l'eau du 16 décembre 1964 puis du 3 janvier 1992, progresse mais nécessite encore de gros efforts. Le Plan National Santé Environnement n°1 a fixé un objectif ambitieux de protection de 100% des captages d'alimentation en eau potable d'ici fin 2010. Or en Franche-Comté, seulement 40% des 1292 captages d'eau utilisés pour l'alimentation humaine sont protégés (représentant 68,5% de la population). Néanmoins depuis fin 2010, les collectivités de Franche-Comté ont, dans leur quasi-totalité, délibéré pour engager la procédure de protection de leurs captages ce qui devrait contribuer à augmenter significativement ces prochaines années le niveau de protection.

Par ailleurs, pour améliorer la qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides et des nitrates, 44 captages ont été identifiés en Franche-Comté comme prioritaires. Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée des actions sont menées sur les bassins versants de ces captages pour diminuer la présence de ces polluants : délimitation du bassin versant, étude sur les pratiques agricoles, définition d'un plan d'action permettant d'améliorer la qualité de l'eau potable.

Le contrôle sanitaire de l'eau et l'information du consommateur

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est effectué par l'ARS pour le compte du Préfet. Les échantillons prélevés par des agents spécialisés sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la santé, selon des méthodes normalisées. Le programme de contrôle sanitaire comprend des analyses de routine et des analyses complémentaires réalisées en 3 points : au niveau de la ressource en eau, en sortie de station de traitement et au robinet du consommateur. Ainsi, chaque année, plus de 9000 analyses sont effectuées.

Un auto-contrôle régulier doit également être effectué par le distributeur d'eau.

Les résultats de ces analyses sont transmis à l'ARS qui effectue une interprétation sanitaire et prend des restrictions d'usage de l'eau en cas de non-conformité pouvant générer des risques pour la santé du consommateur.

Les résultats du contrôle sanitaire sont transmis à chaque structure responsable de l'alimentation en eau potable qui doit afficher en Mairie pour consultation du public, le bulletin d'analyse avec l'avis sanitaire de l'ARS.

Par ailleurs, chaque distributeur d'eau doit joindre à la facture d'eau de chaque abonné, une fois par an, une synthèse sur la qualité de l'eau distribuée fournie par l'Agence Régionale de Santé. Une synthèse détaillée de la qualité de l'eau est également consultable par le public en Mairie.

Enfin, les résultats de la qualité de l'eau pour chaque commune sont consultables sur le site du ministère de la santé à l'adresse : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Ainsi, le PRSE 2 prévoit les actions suivantes visant à améliorer la qualité de l'eau :

- Former les exploitants d'eau potable des UDI de moins de 1000 habitants aux techniques et bonnes pratiques de la désinfection de l'eau
- Améliorer l'accès du public à l'information sur les résultats du contrôle sanitaire
- Débloquer les procédures de périmètres de protection des captages non engagés ou stoppés, par la mise en œuvre d'actions contraignantes
- Amplifier les contrôles des périmètres de protection en développant la coordination avec les acteurs de terrain
- Améliorer l'évaluation de la contamination par les substances phytosanitaires (en lien avec le plan Ecophyto 2018)
- Prescrire la réduction ou la suppression des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les installations industrielles
- Organiser une journée régionale d'information sur les micropolluants auprès des collectivités de Franche-Comté
- Optimiser la ressource existante sur les secteurs en déséquilibre quantitatif
- Protéger les ressources stratégiques en eau souterraine destinée à l'alimentation en eau potable.